

☺ Sûretés et garanties : gestion des risques et préservation des droits

Choisir la sûreté ou la garantie adaptée aux risques encourus

Code
521035

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 849 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Chargés de recouvrement - Juristes
- Assistant(es) juridiques -
Collaborateurs des services
contentieux - Collaborateurs des
services commerciaux

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances en
droit civil

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation très complète permettant
de choisir entre les types de
garanties (cautionnement, gage,
nantissement, hypothèses, fiducie,
etc.) et de protéger sa garantie dans
l'hypothèse d'une procédure
collective du débiteur.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour
un meilleur ancrage des
enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences
sera réalisée tout au long de la
formation par le participant lui-
même (auto-évaluation) et/ou le
formateur selon les modalités de
la formation.
- Evaluation de l'action de
formation en ligne sur votre
espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la
formation, pour mesurer votre
satisfaction et votre perception
de l'évolution de vos

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les règles générales à la constitution d'une garantie
- Choisir entre garanties réelles et personnelles
- Repérer les garanties contractuelles et optimales
- Réaliser la garantie dans l'hypothèse de la procédure collective du débiteur

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Déterminer les règles générales à la constitution d'une garantie

Lister les points communs aux garanties

- Garanties existantes
- Intérêt de la prise d'une garantie dans la stratégie du recouvrement

Repérer les critères de choix

- Incidence du statut du couple marié, pacsé, concubin sur la constitution des garanties
- Statut des entrepreneurs individuels et prise de garanties dans le cadre des financements professionnels
- Critères de choix d'une garantie : coût, objet du financement, valeur et dépréciation éventuelle du bien donné en garantie, facilité de réalisation de la garantie...
- Cas pratique : analyser la validité des garanties dans le cadre de différents régimes matrimoniaux

Choisir entre garanties réelles et personnelles

Sélectionner les garanties personnelles impliquant
l'engagement d'un tiers

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Cautionnement par des personnes morales et physiques : précautions à prendre
- Formalisme du cautionnement donné par une personne physique et principe de proportionnalité de l'engagement de la caution
- Comment et quand actionner la caution ?
- Sociétés de caution mutuelle
- Garantie à première demande
- Lettre d'intention
- Aval

Opter pour les garanties réelles portant sur un bien immobilier ou mobilier

- Notions de droit de suite, de préférence, d'attribution et de rétention
- Différences entre garanties conventionnelles et judiciaires
- Nouvelle hypothèque légale spéciale
- Gage sans dépossession
- Rappels des gages spéciaux supprimés par l'ordonnance du 15 septembre 2021 (stocks, outillage, matériel, véhicules)
- Adaptations concernant le nantissement du fonds de commerce et le nantissement de comptes d'instruments financiers
- Atelier : "Opter pour la garantie appropriée"
- Cas pratique : à partir d'exemples concrets, choisir la garantie la plus adaptée
- Tableau de synthèse : récapituler les principales caractéristiques des garanties réelles mobilières et immobilières (délais, durée, validité...)

Repérer les garanties contractuelles et optimales

Examiner les garanties contractuelles

- Cession Dailly,
- Affacturage
- L'assurance, une forme de garantie
- Blocage de compte courant associé
- Garanties contractuelles spécifiques aux contrats de location et de crédit-bail : les engagements de poursuite de location et engagement de rachat

Opter pour la garantie suprême : propriété et fiducie

- Publication de son droit de propriété et pièges à éviter
- Style transparent : fiducie

Réaliser la garantie dans l'hypothèse de la procédure collective du débiteur

Examiner le régime de la garantie en cas de procédure à l'encontre du débiteur

- Sûretés réelles
- Sûretés personnelles : conditions de poursuite de la caution en cas de conciliation, sauvegarde, redressement et liquidation

Exercer sa garantie

- Sort des créanciers gagistes, fiducie, action en revendication ou en restitution de matériel du propriétaire
- Ordre de paiement des créanciers en cas de liquidation judiciaire, importance des garanties
- Étude de cas : prendre une garantie lorsque le client est en procédure collective

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

A DISTANCE

- 22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

BORDEAUX

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

CHAMBERY

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

GRENOBLE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

LILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

LYON

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

MARSEILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

NANTES

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

NICE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

NIORT

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

PAU

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

RENNES

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

ROUEN

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

STRASBOURG

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

TOULOUSE

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026

TOURS

- 19-20 Oct. 2026
- 17-18 Nov. 2026